

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2022-20

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	21

Date de la convocation :	le 17 juin 2022
Date d'affichage :	le 28 juin 2022

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Khristine FOYART, Nadine SANTUNE, Messieurs Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Gérard DELANEF, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Hervé LE DROUMAGUET, Thomas LESUEUR, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU,

Pouvoirs : Madame Annick DECAMP donne pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA, Madame Sophie MERCIER donne pouvoir à Madame Khristine FOYART.

Absents représentés : Monsieur Florent MAZIÈRES représenté par Monsieur Thomas LESUEUR, Madame Corinne TROUVAIN représentée par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Didier BÉRANGER représenté par Monsieur Gérard DELANEF, Monsieur Éric ROUGEAUX représenté par Monsieur Laurent MAROT.

Absents non représentés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre DESMOULINS, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Alain FOURNIER, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Modification de l'emploi de Gestionnaire Comptable et Budgétaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°2020-24 du 1^{er} octobre 2020 portant création d'un emploi de Gestionnaire comptable et budgétaire,

Considérant le caractère infructueux de la procédure de recrutement menée pour pourvoir cet emploi,

Monsieur le Président propose d'élargir l'accès à cet emploi au grade d'Adjoint administratif (C1),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

ADOpte la proposition du Président,

DÉCIDE modifier le tableau des emplois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

